

# Valider ses compétences et se former en tant qu'adulte

**Après l'obtention de l'attestation d'aide en soins et accompagnement, Emilienne Mefiro Fiaux se prépare au CFC d'ASSC.**

**Zoé Schneider** Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle Vaud

À son arrivée en Suisse il y a trente ans, Emilienne Mefiro Fiaux, alors âgée de 23 ans, a enchaîné les petits boulots temporaires. «C'était enrichissant d'évoluer dans différents domaines, raconte-t-elle. Dans la dernière entreprise où j'ai travaillé, je faisais de la manutention; l'ambiance était familiale et le patron très sympathique. À long terme, le travail avec les machines m'a cependant paru assez monotone et je n'avais pas suffisamment de contact humain. J'ai alors en-

tendu parler des formations de la Croix-Rouge.»

La jeune femme effectue un stage d'observation de deux semaines dans un établissement médico-social à Oron. Convaincue par cette expérience, elle a la possibilité de suivre sur le même site la formation d'auxiliaire de santé, en trois mois. Une fois son certificat Croix-Rouge obtenu, elle est engagée et travaille durant cinq ans dans l'EMS. En parallèle, Emilienne Mefiro Fiaux s'épanouit également comme pompière volontaire à Lucens, où elle est domiciliée. À l'automne 2014, un déménagement dans la région de Morges l'amène à trouver un nouvel emploi dans un EMS de la région. Trois ans plus tard, elle est engagée dans un établissement à Étoy, où elle reprend son parcours de formation.

## Relever le défi

«Dans l'actualité télévisée, j'avais vu beaucoup de reportages sur des adultes qui s'étaient formés à un certain âge, parfois même au niveau universitaire. J'ai trouvé cela génial et c'est ce qui m'a motivé et donné envie de me former. Je voulais me prouver que j'étais capable de le faire.»

Quelques recherches sur le site internet de l'État de Vaud lui confirment ses possibilités d'obtenir une certification professionnelle. Avant de se lancer, elle en parle avec son employeur, qui la soutient d'emblée dans ses démarches, tout comme son compagnon et son fils de 26 ans.

Emilienne Mefiro Fiaux entreprend alors une validation des acquis de l'expérience (VAE) en vue d'obtenir l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'aide en soins et accompagnement. Une fois par mois, durant une année, elle est suivie par une conseillère en orientation. «J'ai dû préparer un dossier conséquent, dans lequel je décrivais en détail toutes les compétences requises, comment je réalisais mes tâches, avec quel matériel, etc. Je devais démontrer ma capacité à m'occuper de personnes âgées et à les accompagner dans leurs besoins au quotidien. C'était très intensif. Les entretiens avec la conseillère me permettaient aussi d'évaluer mon niveau ainsi que les difficultés que je pouvais rencontrer.» Une fois son dossier complet évalué et validé, Emilienne Mefiro Fiaux obtient son attestation en avril 2020.



Emilienne Mefiro Fiaux accompagne une pensionnaire de l'EMS Le Pacific à Étoy pour rendre visite aux chèvres du parc de l'établissement médico-social. CHRISTIAN BRUN

## Une expérience enrichissante

Lorsque, à l'occasion de son entretien annuel d'évaluation, l'infirmière-cheffe lui demande si elle souhaite continuer à se former, Emilienne Mefiro Fiaux saisit cette nouvelle opportunité. Cette fois, elle se lance dans la préparation du CFC d'assistante en soins et santé communautaire par le biais de l'Article 32. Pour parfaire ses connaissances, elle suit des cours quatre jours par mois. «Les enseignants sont de qualité, disponibles et à l'écoute. Au travail, je suis suivie par une formatrice et par l'infirmière-cheffe, que je vois régulièrement pour un entretien d'évaluation. Je me sens totalement soutenue et c'est ce qui me donne envie de continuer et d'aller de l'avant.»

## Les procédures

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) et l'Article 32 sont deux procédures différentes permettant d'obtenir un titre de fin de formation professionnelle initiale (attestation fédérale professionnelle - AFP ou certificat fédéral de capacité - CFC). Ces deux procédures sont ouvertes aux personnes ayant une expérience professionnelle d'au moins 5 ans (équivalent plein-temps), dont 2 à 5 ans dans la profession visée. Pour en savoir plus: [www.vd.ch/certification-adulte](http://www.vd.ch/certification-adulte). [www.citedesmetiers.ch](http://www.citedesmetiers.ch), onglet formation continue.

ZS

Son objectif? Se présenter aux examens de fin d'apprentissage en juin 2022. «Pour le CFC, il y a plus de pratique et on est vraiment dans l'utilisation d'un langage professionnel, avec des termes très techniques. Il y a aussi de nouvelles tâches que je dois acquérir, par exemple des pansements, de la médication, des prises de sang ou de glycémie. J'apprends énormément et j'ai davantage de responsabilités par rapport aux résidents de l'EMS. C'est un réel plaisir pour moi d'aller travailler: j'aime être en contact avec les êtres humains, c'est ma vocation», conclut sereinement Emilienne Mefiro Fiaux.